

Bruxelles, le 1er janvier 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE Baisse du prix de l'énergie mais la facture devient de plus en plus une feuille d'impôt supplémentaire

Les prix de l'électricité et du gaz sont moins élevés fin décembre 2013 qu'un an auparavant. Les prix de l'électricité et du gaz ont diminué de respectivement 15 et 24% pour les consommateurs résidentiels. Cependant, la facture totale a diminué de 8% seulement. Cette baisse de la facture totale est donc largement due à la diminution du prix de la composante énergie. Marc Van den Bosch, Directeur général de la FEBEG: "Pour un consommateur résidentiel, les coûts de réseau, taxes et impôts représentent 67% de la facture totale d'électricité. La partie de la facture imputable à l'activité de fourniture ne représente que 33% de la facture totale".

Le prix de la composante énergie de la facture d'électricité en Belgique arrive en seconde position des prix les moins chers pratiqués dans les pays limitrophes. La facture totale d'électricité reste cependant quant-à-elle la seconde facture la plus chère parmi les pays limitrophes, et ce, malgré la diminution de la composante énergie. Les surcharges et coûts de réseaux restent élevés suite à la répercussion des nombreuses obligations de service public. La facture d'électricité semble donc de plus en plus devenir une feuille d'impôt complémentaire.

La FEBEG estime que le financement de la politique énergétique dans notre pays devrait être assuré via les moyens généraux des autorités et non pas via la facture. "Les fournisseurs prennent en charge la facturation et la perception de ces coûts croissants de réseau et supportent tous les risques concernant les défauts de paiements (en ce compris les frais administratifs). Ils doivent avancer ces montants aux gestionnaires de réseaux, indépendamment du fait de pouvoir les récupérer ou non. La situation devient intenable, les fournisseurs ne peuvent plus supporter ces coûts avec la diminution de leurs marges. La problématique se pose plus précisément puisque la part des coûts de réseau, taxes, et autres surcharges sur la facture finale, sur laquelle le fournisseur n'a aucune emprise, devient de plus en plus importante. Cette évolution est par ailleurs également confirmé par la récente étude de la CREG" pour Marc Van den Bosch.

La FEBEG, la Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières, est la fédération patronale qui défend les intérêts des producteurs, fournisseurs et traders en électricité et gaz.

Contact: Marc Van den Bosch

02 500 85 85/ 0497 30 98 79 marc.vandenbosch@febeg.be